

POUR UN TRANSPORT AMÉLIORÉ DANS L'OUEST — DOCUMENTATION

RECOMMANDATIONS DE M. GILSON — RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

RECOMMANDATIONS

1. Que le déficit total des sociétés ferroviaires (allocation du Pas du Nid-du-Corbeau) pour 1981-1982 soit fixé à \$644.1 millions.

2. Que l'allocation du Nid-du-Corbeau soit versée en totalité aux sociétés ferroviaires en 1982-1983 et que les producteurs en reçoivent ensuite chaque année une part de plus en plus grande, soit directement, soit sous forme d'un crédit optionnel de transport, jusqu'en 1989-1990; 81 % de l'indemnisation serait alors versé aux producteurs et 19 % aux sociétés ferroviaires.

COMMENTAIRES

1. Acceptée, sous réserve de vérification des calculs.

Dans son rapport, M. Gilson a évalué l'allocation du Nid-du-Corbeau à \$644.1 millions pour l'année-récolte 1981-1982. M. Gilson a fondé ses calculs sur un volume de 30,4 millions de tonnes et un coût de capital de 21 % en attendant une décision de la CCT à cet égard.

À la suite d'un examen des hypothèses de M. Gilson et de la décision prise par la CCT sur la question du coût de capital, le gouvernement a décidé de fixer à \$651.6 millions l'allocation du Nid-du-Corbeau pour l'année-récolte 1981-1982. Le gouvernement a fondé ses calculs sur les principales hypothèses suivantes, basées sur la méthodologie de M. Gilson:

- un volume de 31,1 millions de tonnes en 1981-1982, y compris les produits du colza et du lin;
- un coût de capital de 20,5 % conformément à la décision de la CCT.

2. Acceptée avec modification.

La recommandation de M. Gilson sera appliquée mais un réexamen devra être effectué en 1985-1986 lorsque les paiements seront d'environ 50 % aux producteurs et de 50 % aux sociétés ferroviaires. Le Parlement devra alors donner son approbation pour que la progression se poursuive. Faute d'une telle approbation, les paiements demeureront fixés à 50 % de chaque côté.